



Termes de Référence

Évaluation externe à mi-parcours du Programme TAKWEEN- Formation Professionnelle en Tunisie *Phase 1 : 2021 – 2025*

Délai de soumission :
le 21.04.2024

Table des matières

1.	Objet des Termes de Référence	2
2.	Contexte de l'évaluation	2
2.1.	Le Programme de coopération suisse en Tunisie	2
2.2.	Le contexte du programme TAKWEEN.....	3
3.	Description du mandat.....	6
3.1.	Objectifs de l'évaluation	6
3.2.	Questions d'orientation pour l'évaluation	6
4.	Processus et méthodes d'évaluation	9
4.1.	Méthodologie d'évaluation	9
4.2.	Rôles et responsabilités	9
4.3.	Processus d'évaluation et livrables	10
4.4.	Documents de référence	11
5.	Procédure d'adjudication	12
5.1.	Calendrier estimatif de l'adjudication.....	12
5.2.	Profil de compétences des évaluateurs	12
5.3.	Critères d'adjudication	13
5.4.	Modalités de soumission	14
5.5.	Conditions contractuelles	14
5.6.	Plan de Paiements	15
5.7.	Confidentialité	15
5.8.	Clause d'intégrité.....	16
5.9.	Droits de propriété	16
6.	Annexes.....	16



1. Objet des Termes de Référence

Les présents Termes de Référence (TdR) définissent le cadre relatif au mandat d'évaluation à mi-parcours de la première phase (2021 - 2025) du programme TAKWEEN- Formation Professionnelle en Tunisie, financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), mis en œuvre par Swisscontact en Tunisie.

Les TdR décrivent le contexte, les objectifs (y compris les questions indicatives d'évaluation) et la portée de l'évaluation. Ils décrivent également le processus d'évaluation et les livrables attendus.

2. Contexte de l'évaluation

2.1. Le Programme de coopération suisse en Tunisie

La Suisse s'est engagée depuis 2011 à soutenir la Tunisie dans sa transition démocratique. Le programme de coopération suisse en Tunisie 2021-2024 est un élément-clé de ce soutien. Se voulant proche des besoins de la population, le programme a été préparé en étroite collaboration avec nos partenaires tunisiens. Son budget annuel est d'environ 25 millions de francs suisses, faisant de la Suisse un des principaux partenaires bilatéraux de développement de la Tunisie.

Les objectifs et priorités thématiques du programme sont l'économie, la gouvernance et la migration. Le programme est réalisé sous la forme de projets qui sont exécutés par des organisations locales ou internationales mandatées par la coopération suisse ou auxquelles cette dernière effectue une contribution financière. Son financement provient de plusieurs unités au sein de l'Administration fédérale suisse, à savoir la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), la Division Paix et droits de l'homme (DPDH) du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). L'Ambassade de Suisse en Tunisie supervise la mise en œuvre des projets.

Le programme est encadré par différents accords avec les autorités tunisiennes et dirigé par un comité de pilotage annuel mixte présidé par les autorités tunisiennes. Les organisations de la société civile sont également des partenaires importants pour la Suisse, car elles représentent les besoins et les aspirations des citoyennes et citoyens tunisiens. La Suisse recherche activement des collaborations avec le secteur privé, notamment en raison de sa capacité d'innovation, d'investissement et de création d'emplois et de valeur ajoutée.



2.2. Le contexte du programme TAKWEEN

La formation professionnelle (FP) a été l'un des premiers domaines où la coopération suisse s'est engagée après la révolution tunisienne, avec la création en 2012 du « Programme Formation et Intégration Professionnelle en Tunisie (PFIPT) » qui a permis d'apporter plusieurs innovations dans le système de la formation professionnelle tunisien en introduisant les formations post-diplôme complémentaires à la FP initiale. Il a surtout pu démontrer des résultats probants et stables en termes d'employabilité et d'insertion professionnelle ; à cela s'ajoute un réel potentiel de diffusion avec des avancées déjà importantes en termes de financement et d'institutionnalisation des formations mises en place. Le soutien de la part des partenaires nationaux est fort avec un solide ancrage dans le secteur privé. Cet investissement positionne la Suisse comme le 3ème bailleur de fonds dans le secteur de la FP faisant la différence avec des offres pratiques, proches de la demande du marché de travail.

La Suisse apporte son expertise dans la FP notamment par l'implication du secteur privé, inspirée par le système dual. Le programme TAKWEEN qui répond à la demande du ministère tunisien en charge de la FP, marque la volonté de la Suisse de poursuivre son effort en faveur de l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion professionnelle des jeunes tunisiennes et tunisiens grâce à un système de FP performant et attractif, permettant d'induire des changements structurels significatifs à travers un meilleur ancrage institutionnel.

TAKWEEN- Formation professionnelle en Tunisie est un programme de la Coopération Suisse en Tunisie conçu pour **une période de mise en œuvre de 10 ans, d'octobre 2021 à 2031 divisée en 2 phases de 5 ans**. La première phase a débuté officiellement en Décembre 2021 et se poursuivra jusqu'en décembre 2025. La phase 1 est dotée d'un budget de 10 millions CHF.

Le programme est mis en œuvre par Swisscontact via son bureau en Tunisie. Swisscontact avait remporté un appel d'offres public ouvert dont la décision d'adjudication a été publiée sur le site Système d'information sur les marchés publics suisses (SIMAP).

L'équipe du programme est basée à Tunis, et effectue des déplacements fréquents dans les régions ciblées.

Objectif général et objectifs spécifiques de la phase 1

Objectif de développement (impact) : La Formation professionnelle (FP) est rendue plus attractive grâce à un système de FP performant et connu du public, doté de nouvelles possibilités de FP permettant d'améliorer l'employabilité des jeunes tunisiens et tunisiennes, et conduisant à l'insertion professionnelle effective et à la croissance économique durable grâce à l'implication des acteurs privés et à des PPP.



Résultat 1 : Le dispositif de spécialisation co-certifiées public-privé (SCPP) est consolidé, mis à l'échelle et diversifié.

Les SCPP sont formations de courte durée, identifiées, mises en œuvre, certifiées et promues sur le marché de travail dans le cadre d'un PPP regroupant la/les branches professionnelles et les acteurs publics concernés, accessibles principalement aux diplômés primo demandeurs d'emploi et également aux professionnels en exercice.

L'objectif de la phase 1 de TAKWEEN est de développer 18 nouvelles spécialisations en plus du renforcement/consolidation des 9 spécialisations existantes pour former 3'200 personnes et de renforcer l'ancrage institutionnel de ce dispositif.

Résultat 2 : La qualité des services exercés par les institutions de la formation professionnelle agricole, est améliorée avec une contribution soutenue du secteur privé, via la consolidation et la déclinaison dans des régions ciblées de l'approche Exploitation agricole de référence (EAAR).

Ces formations viennent en appui aux offres du dispositif public de formation agricole. L'objectif retenu pour la phase 1 de TAKWEEN est de consolider les 3 EAAR existantes et d'étendre le concept à 4 nouveaux centres de formation agricole, pour former 2'000 personnes, d'étendre et renforcer les modèles de PPP en appui à la formation professionnelle agricole et de renforcer l'ancrage institutionnel de ce dispositif.

Résultat 3 : Des formations de courte durée à effet immédiat, en termes de revenus ou d'employabilité, accessibles aux catégories défavorisées sont mises en œuvre en priorité dans des régions (zones) à faible potentiel économique, et en soutien aux autres projets de la coopération suisse intervenant dans ces régions.

Ce sont des formations à effet immédiat en termes de revenus ou d'employabilité, accessibles à des publics défavorisés. L'objectif de cette première phase de TAKWEEN est de former 3'000 personnes et de créer à titre pilote des micro-dispositifs locaux et/ou sectoriel pour constituer une unité d'appui à la formation pilote au niveau régional.

Résultat 4 : Les capacités des acteurs publics et privés dans le dispositif national de formation professionnelle (DNFP) sont renforcées pour assurer la promotion et la gestion des formations dans le cadre d'une gouvernance pluri-acteurs du DNFP.

Ce 4ème axe est défini comme un axe « transversal » en complément des autres axes du programme, et vise à la fois à conduire des actions directes de communication et à renforcer les capacités de promotion des différents partenaires clefs des autres axes. Cet axe est développé en étroite coordination avec les partenaires publics et privés du programme.

Résultat 5 : Le Réseau des entreprises d'entraînement de Tunisie (ReeT) est autonome et accède aux mécanismes de financement (sous responsabilité partagée du programme – Swisscontact et du Reet).

Les entreprises d'entraînement disposent d'un dispositif de pilotage (ReeT) avec une capacité d'autofinancement déjà effective et d'un réel potentiel d'autonomisation totale. TAKWEEN se limite à fournir une subvention dégressive jusqu'à sa pleine autonomisation en fin de première



phase du programme, avec la perspective de la prise en charge partielle ou totale des formations en entreprises d'entraînement professionnelle dans le cadre de la mise en place en cours du dispositif de financement des formations d'insertion professionnelle par l'ANETI.

Il est attendu que le ReeT développe 18 entreprises d'entraînement et forme 3200 personnes dont 1700 demandeurs d'emploi et 1500 jeunes en cursus de formation initiale diplômante.

Le programme vise les bénéficiaires suivants :

(i) Les jeunes tunisiens, femmes et hommes, en cours de formation, diplômé(e)s ou titulaires d'une formation professionnelle à la recherche d'un emploi ou en démarche active d'auto-emploi, (ii) Des jeunes professionnels en exercice, (iii) Des étudiants en fin de cursus de l'enseignement supérieur, (iv) Des jeunes promoteurs de projets agricoles ou prenant la relève d'exploitations familiales, (v) Les centres de formation publics et privés et leurs responsables et formateurs ; (vi) Les associations patronales / le secteur privé.

La stratégie et logique d'intervention :

Les acquis du Programme Formation et Intégration Professionnelle en Tunisie (PFIPT) ont démontré la pertinence des modes de formation post diplôme / de courte et moyenne durée, comme opportunités, susceptibles d'améliorer les performances du DNFP tunisien.

Partant de ces acquis et du potentiel identifié des quatre dispositifs mis en place dans le cadre du PFIPT, et que TAKWEEN entend consolider en leur donnant une dimension nationale, en assurant leur pérennisation institutionnelle, leur reconnaissance sectorielle ainsi que leur appropriation locale, régionale et nationale, il est réellement possible de positionner à terme (phase 2 de TAKWEEN) la FP post diplôme comme un élément majeur et attractif du système national de formation des ressources humaines.

Principaux partenaires institutionnels :

- Le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et agences sous tutelle/cotutelle :
 - ATFP : Agence Tunisienne de Formation Professionnelle ;
 - CENAFFIF : Centre National de Formation et de Perfectionnement Professionnels dans les Industries Alimentaires ;
 - ANETI : Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant ;



- CNFCPP : Centre National de Formation Continue et de Perfectionnement Professionnel ;
- AVFA : Agence de la vulgarisation et de la formation agricoles ;
- AFMT : Agence de Formation dans les Métiers du Tourisme.
- Branches professionnelles : diverses branches Professionnelles de l'UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat), la Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie, la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT), l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), etc.

D'autres branches viendront s'ajouter à cette liste au fur et à mesure de l'avancement du programme

- ReeT : Réseau des Entreprises d'Entraînement de Tunisie.
- Helvartis : Centrale Suisse des entreprises de pratiques commerciales.

3. Description du mandat

3.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est de fournir à la coopération suisse en Tunisie et aux partenaires du programme les informations essentielles permettant d'**évaluer la phase actuelle du projet** et de **préparer la phase 2**.

- 1- Evaluer la phase 1 du programme en se basant sur les questions d'orientation présentées dans ces TdR. Il s'agira d'évaluer l'efficacité de la logique d'intervention, de la méthodologie et des premiers résultats de la première phase du projet. L'évaluation ambitionne de fournir une analyse approfondie des lacunes et des faiblesses, des forces et des opportunités identifiées jusqu'à présent, tout en établissant un lien significatif entre les résultats obtenus et le contexte actuel.
- 2- Orienter la phase 2 du programme en ce qui concerne la logique d'intervention, les améliorations opérationnelles et les parties prenantes à impliquer. Les recommandations formulées par cette évaluation guideront la formulation de la proposition de crédit de la phase 2.

L'évaluation du projet doit être guidée par les critères de l'OCDE/CAD, conformément aux questions ci-dessous au point 3.2.

3.2. Questions d'orientation pour l'évaluation



Pendant la phase de démarrage de cette mission, les évaluateurs devront affiner et hiérarchiser les questions structurées selon les critères de l'OCDE, en consultation avec l'ambassade de Suisse. La liste n'est donc pas exhaustive, les questions sont à titre indicatif.

Pertinence	<ul style="list-style-type: none">• Le projet répond-il aux besoins identifiés lors de la conception de la phase 1 ?• Les activités menées et les résultats observés sont-ils compatibles avec l'impact et les effets escomptés ?• Dans quelle mesure la stratégie d'intervention, telle qu'elle a été mise en œuvre jusqu'à présent, permet-elle d'atteindre les résultats escomptés ? La logique d'intervention est-elle encore valable ?• Quelles sont les lacunes identifiées par les bénéficiaires de l'assistance technique ?• Dans quelle mesure les objectifs de l'intervention répondent-ils et s'alignent-ils sur les priorités et les politiques du ministère de tutelle ?
Cohérence	<ul style="list-style-type: none">• Le contexte a-t-il été préalablement analysé avant la phase 1 de manière adéquate ?• Les objectifs de la phase 1 sont-ils clairs et réalistes ?• Dans quelle mesure l'intervention de la phase 1 est-elle compatible avec les interventions d'autres acteurs (bailleurs bilatéraux et multilatéraux, secteur privé, ONU, ONG, etc.) dans le pays et dans le domaine thématique (complémentarité et synergies) ?• Dans quelle mesure les activités et les résultats (outputs) sont-ils cohérents avec les résultats escomptés ?• Les résultats obtenus sont-ils cohérents avec les besoins des groupes cibles, y compris les femmes et les filles ?• L'approche adoptée est-elle adaptée pour mobiliser le secteur privé afin qu'il contribue davantage à la mise en œuvre des formations pratiques ?
Efficacité	<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs de la phase 1 ont-ils été atteints jusqu'à présent ? Si non, pourquoi ?• La gouvernance du projet était-elle appropriée pour un suivi efficace du projet dans sa première phase ?• Quels sont les principaux facteurs qui influencent la réalisation ou la non-réalisation des résultats escomptés ?• Quelles sont les causes profondes des défis identifiés et que pourrait-on faire différemment pour y remédier ?• Dans quelle mesure l'organisation actuelle du projet et de la mise en œuvre est-elle adaptée à une prestation de services efficace et efficiente et à la réalisation des résultats du projet ?



	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que le fonds géré par le réseau d'entreprises d'entraînement est géré d'une manière efficace ?
Efficienc	<ul style="list-style-type: none">• Les objectifs de la phase 1 respectent-ils les délais prévus ?• Les objectifs de la phase 1 respectent-ils les coûts prévus ?• Faut-il prévoir un sous-décaissement ou une extension du budget de la phase 1 ?• Le partenaire a-t-il la capacité suffisante pour mener les activités (capacité technique, capacité d'absorption) de la phase 1 ?• Les coûts de gestion sont-ils adéquats avec les activités mises en œuvre de la phase 1 ? sont-ils été correctement budgétisés ?• L'équipe de mise en œuvre était-elle adéquate pour la bonne mise en œuvre de la phase 1 (nombre de personne, organisation interne, compétences, etc.) ?• Les bénéfices apportés sont-ils adéquats par rapport aux coûts engendrés (estimer/évaluer ce qui est réalisé (« value for money ») avec le budget de la phase 1 ?• Les ressources sont-elles allouées de manière efficace en termes de population cible par rapport aux coûts opérationnels ?• Quelles autres approches auraient pu permettre d'obtenir des résultats similaires à moindre coût ?• De manière spécifique est ce que les modèles de formation proposés (EAAR, entreprises d'entraînement, formations co-certifiées) sont efficaces ?
Impact	<ul style="list-style-type: none">• Quels effets positifs et négatifs inattendus et non intentionnels se sont produits, et comment peuvent-ils être traités ?• Quelles sont les chances que les formations proposées soient la référence en termes de formation des compétences en Tunisie
Durabilité	<ul style="list-style-type: none">• Les partenaires du projet vont-ils continuer à fonctionner de la même manière une fois la contribution suisse finalisée ? Est-ce que le secteur privé continuera à s'engager dans les formations développées dans le cadre du projet.• Les partenaires ont-ils été formés de façon adéquate pour assurer la relève (technique, financière, administrative) après la phase 1/le projet ?• Les centres de formation et bénéficiaires vont-ils continuer d'utiliser les services apportés par le projet ?• Le projet dispose-t-il d'une vision pour la phase 2 du projet ? Comment peut-elle être évaluée ?• Quels sont les principaux facteurs susceptibles d'améliorer ou d'entraver l'adhésion des pouvoirs publics à la durabilité des différentes formations (engagement politique ou financier, modification du cadre législatif) ?• L'hypothèse sous-jacente (théorie du changement, à consulter dans le document du projet) est-elle toujours valable, y a-t-il eu des changements dans les conditions-cadres au cours des trois dernières années ? Faudrait-il changer quelque chose, et si oui, qu'est-ce qui devrait changer pour que le projet ait un impact durable ?



	<ul style="list-style-type: none">• Quels sont les conditions de durabilité des différents dispositifs de formation ? (voir résultats du programme)
Inclusivité	<ul style="list-style-type: none">• Le projet a-t-il pris, dans sa première phase, en compte les questions liées au Genre dans la méthodologie et la mise en œuvre ?• Quels dispositifs spécifiques ont été mis en place pour inclure les femmes dans la phase 1 ?• Quel est le niveau d'intégration de l'aspect Genre au niveau des résultats de la phase 1 mais aussi au niveau du processus de mise en œuvre, sur les plans quantitatif et qualitatif ?• Dans quelle mesure la notion de vulnérabilité a-t-elle été prise en compte dans la mise en œuvre de la phase 1 ?
Leçons apprises et recommandations	<ul style="list-style-type: none">• Quelles leçons peut-on tirer de la phase 1 du projet (jusqu'à présent) ?• Quelles recommandations d'amélioration (en termes de ciblage, approche, méthodologie, coûts, gestion, gouvernance interne) pour une mise en œuvre plus efficace et effective de la phase 1 ?• Quelles recommandations à la coopération suisse pour la conception d'une phase 2 ?

4. Processus et méthodes d'évaluation

4.1. Méthodologie d'évaluation

Les consultants(e)s retenu(e)s proposeront une méthodologie adéquate, mais les critères minimaux définis ci-dessous doivent être respectés :

- **Analyse documentaire** : Tous les documents pertinents tels que le document de projet, les rapports annuels et le budget, seront examinés.
- **Travail sur le terrain** : Des visites sur le terrain couvrant les zones d'interventions du programme seront effectuées. Les méthodes de collecte de données peuvent inclure des entretiens individuels, des discussions de groupe et des observations sur le terrain.

4.2. Rôles et responsabilités



L'évaluation sera menée par une équipe composée d'un consultant principal international, accompagné d'un consultant national. L'équipe devra posséder une expertise et une expérience pertinentes du contexte tunisien, des problématiques liées à la formation et à l'insertion professionnelle, et aux PPP dans le domaine de la formation.

Le consultant principal

Le consultant principal a la responsabilité globale de l'évaluation et de la communication avec toutes les parties, y compris l'ambassade de Suisse à Tunis. Il sous-traite et coordonne la contribution du consultant national. Le consultant principal sera responsable de la conception et du développement des outils, des méthodologies et des approches de l'étude, de l'analyse des documents, de la coordination des entretiens avec les personnes clés et des discussions de groupe, du contrôle de la qualité, et du respect des délais de réalisation de l'évaluation. Le consultant principal rendra compte au bureau de coopération suisse de l'ambassade de Suisse à Tunis.

Le consultant national

Un consultant national soutiendra le consultant principal dans la partie de l'étude sur le terrain et fournira un soutien logistique. Il incombera au consultant principal de recruter et de sous-traiter le consultant national.

Ambassade de Suisse à Tunis

La chargée de programme qui gère le programme TAKWEEN à l'ambassade de Suisse à Tunis sera responsable de la coordination de la gestion opérationnelle de l'évaluation à mi-parcours. Elle assurera le suivi des processus contractuels et d'évaluation et veillera au respect des délais et à la qualité des livrables. Elle fournira toute la documentation requise (comme indiqué dans l'annexe) et les lettres d'introduction pour les évaluateurs.

Les partenaires du programme

Les partenaires de TAKWEEN faciliteront l'évaluation à mi-parcours en fournissant toute la documentation nécessaire au projet, en facilitant la coordination des personnes clés, des participants aux groupes de discussion, des partenaires locaux etc.

4.3. Processus d'évaluation et livrables

Le plan de travail sera adapté par l'équipe d'évaluation, en consultation avec l'ambassade de Suisse à Tunis, au cours de la phase de démarrage.



Le calendrier sera discuté avec les consultants(e)s, mais le travail sera **limité à 35 jours de travail pour tous les consultant(e)s cumulés**. La réalisation de cette mission doit être clôturée au plus tard le 10 novembre 2024.

Activités
Phase de démarrage
Réunion de démarrage avec l'équipe de l'ambassade de Suisse
Consultations restreintes avec les principales parties prenantes : agence d'exécution et partenaires institutionnels clés
Etude des documents
Actualisation des objectifs et de la méthodologie de la mission : questions d'évaluation, calendrier, personnes à contacter, plan de visite de terrain, etc.
Elaboration du draft du rapport de démarrage
Prise en compte du feedback de l'ambassade et du partenaire de mise en œuvre sur le rapport de démarrage
Livrable 1 : Rapport de démarrage (10 pages maximum)
Phase de terrain
Préparation logistique de la phase de terrain
Mission sur le terrain avec collecte de données, entretiens, ateliers d'évaluation, etc.
Phase de synthèse
Analyse des données et préparation du projet de rapport d'évaluation
Livrable 2 : Projet de rapport d'évaluation
Réunion de restitution avec l'équipe de l'Ambassade de Suisse
Rédaction du rapport final qui comprend, au minimum les livrables suivants : Livrable 3 : Un rapport d'évaluation à mi-parcours de la phase 1 de TAKWEEN contenant des recommandations stratégiques et opérationnelles. Livrable 4 : Une note d'orientation pour la phase 2 de TAKWEEN.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du projet doit respecter la méthodologie d'évaluation indiquée dans le rapport de démarrage validé par l'ambassade de Suisse. Il doit répondre aux questions d'orientation convenues dans le livrable 1 et inclure de manière claire les changements apportés par le projet, le niveau d'atteinte des résultats par rapport aux indicateurs du cadre logique et des recommandations pour la durabilité et le renforcement de l'impact des actions menées.

Tous les livrables seront rédigés en français.

4.4. Documents de référence

Après la signature du contrat, les documents suivants seront partagés avec les évaluateurs pour la première analyse documentaire :

- Document du projet pour la phase 1 ;
- Document de l'appel d'offre pour le recrutement de l'agence d'exécution.
- Document de proposition de crédit pour la phase 1 ;



- Rapports annuels narratifs et financiers établis par l'agence d'exécution Swisscontact (2 à 3 rapports) ;
- PVs des comités de pilotage stratégique du programme TAKWEEN (COPILs).
- Autres documents : guides de formation, documents de capitalisation, ect.

Les documents sont disponibles en français.

5. Procédure d'adjudication

5.1. Calendrier estimatif de l'adjudication

Délai	Action
27.03.2024	Publication de l'appel à soumission
21.04.2024	Délai de soumission de l'offre
03.05.2024	Sélection des consultants
17.05.2024	Contractualisation
A définir en concertation avec les consultants(e)s	Début du mandat et réunion de briefing
Mi-septembre à Mi-octobre	Phase de terrain
Au plus tard 01.11.2024	Remise des livrables finaux
11.11.2024	Validation des livrables et clôture de la mission

5.2. Profil de compétences des évaluateurs

L'équipe candidate doit soumettre une candidature commune. Les candidat(e)s éligibles peuvent être **des personnes physiques (consultants indépendants) et des personnes déployées par une entreprise/bureau de conseil.**

L'équipe d'évaluation doit cumuler **les expertises et compétences suivantes** :

- Une expérience avérée en évaluation de projets de développement et de programmes de la coopération internationale ;
- Des connaissances avérées de la démarche « gestion axée sur les résultats » et des méthodologies d'évaluation ;
- Une capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse et une aptitude à rédiger et à présenter des documents de qualité ;
- Avoir une bonne connaissance des thèmes transversaux tels que le genre, les « Leave No One Behind » LNOB et la gouvernance (application de méthodologies d'évaluation sensibles au genre et à la gouvernance) ;
- Une connaissance thématique approfondie des enjeux de la formation professionnelle en général, en particulier en Tunisie et des défis qui s'y posent, est requise. Une connaissance de la formation professionnelle agricole est souhaitable ;



- Une bonne connaissance des acteurs institutionnels et du secteur privé en Tunisie ;
- Une parfaite maîtrise de la langue française et de la langue arabe ;
- Capacité à se rendre sur les lieux de mise en œuvre du programme.
- En outre, les consultant(e)s :
 - Doivent avoir un niveau académique équivalent ou supérieur à un Bac + 4.
 - Doivent compter au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans des activités similaires à celle à conduire dans le présent mandat d'évaluation ;
 - Ne doivent pas avoir eu un rôle significatif comme expert dans le programme TAKWEEN ;
 - Ne doivent pas compter parmi les bénéficiaires directs ou indirects du programme TAKWEEN.

5.3. Critères d'adjudication

Les offres sont évaluées selon les critères d'adjudication et des pondérations suivantes :

Offre technique : 80%

L'évaluation se focalisera principalement sur la qualification et expérience des consultant(e)s, la qualité et adéquation de la méthodologie et démarche proposées, les connaissances de la thématique et du contexte institutionnel, la qualité de la planification proposée, l'efficacité de l'organisation proposée.

Offre financière : 20%

L'évaluation se focalisera principalement sur le coût total de l'évaluation, les honoraires proposés, la clarté et l'adéquation de l'offre financière avec l'offre technique.

Les critères d'adjudication sont évalués selon l'échelle de 0 à 5 détaillée ci-après.

Note	Niveau de satisfaction et de qualité des critères	
0	Non évaluable	Pas d'indications
1	Très mauvais	<ul style="list-style-type: none">- Données insuffisantes, incomplètes- Qualité des données extrêmement médiocre
2	Mauvais	<ul style="list-style-type: none">- Données sans rapport suffisant avec le projet.- Qualité des données médiocre
3	Normal, moyen	<ul style="list-style-type: none">- Données correspondant aux exigences de l'appel d'offres.- Qualité des données appropriée.
4	Bon	<ul style="list-style-type: none">- Données remplissant bien les exigences.- Bonne qualité des données.



5	Très bon	<ul style="list-style-type: none">- Données contribuant clairement à la réalisation des objectifs- Excellente qualité des données.
---	----------	---

5.4. Modalités de soumission

Les candidatures doivent être soumises à l'ambassade de Suisse à Tunis par courrier électronique à l'adresse suivante : amani.choubani@eda.admin.ch en mettant en copie tunis.dci@eda.admin.ch, et ce **jusqu'au 21 avril 2024 à 23h59 (heure de Tunis)**.

L'objet du courrier : candidature pour l'évaluation à mi-parcours du programme TAKWEEN.

Le dossier de candidature doit inclure les éléments suivants :

- Une proposition technique :
 - I. Compréhension de la mission ;
 - II. Approche et méthodologie de la mission ;
 - III. Composition de l'équipe : CV (3 pages maximum par personne, y compris les références pour des mandats similaires et des documents/rapports prouvant l'expérience pertinente) et répartition des responsabilités entre les membres de l'équipe ; une déclaration sur l'honneur attestant l'absence de tout conflit d'intérêts pour chaque membre de l'équipe.
 - IV. Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité ;
 - V. Projet de plan de travail pour l'évaluation ;
 - VI. Projet de rapport.
- Une proposition financière, y compris les coûts de la logistique. La proposition financière doit suivre les modèles fournis en annexe et indiquer le coût en devise TND, CHF ou EUR. Elle doit incorporer une ventilation détaillée du budget (taux d'honoraires journaliers par consultant, frais de subsistance, voyages, etc.). La proposition doit être en TTC (Toutes Taxes Comprises).
- Le formulaire « Déclaration des soumissionnaires » rempli (voir annexe).

L'offre doit être déposée **en français**.

Respect du délai de dépôt : les offres doivent être déposées avant le délai de clôture des offres.

Respect de la forme : les offres doivent être soumises sous la forme décrite dans ces TdR, signées et complètes.

Seuls les candidats retenus seront contactés.

5.5. Conditions contractuelles



Le contrat qui doit être conclu est soumis aux conditions générales pour les contrats de mandat de type A et type B (pour les soumissionnaires domiciliés en Suisse ou dans l'UE) et aux conditions générales pour le mandat local (pour les soumissionnaires domiciliés en Tunisie ou dans la sous-région) s'il y a besoin de signer deux contrats séparés.

Le contrat sera attribué et signé par l'ambassade de Suisse à Tunis après analyse des propositions techniques et financières reçues en réponse aux présents termes de référence. Le soumissionnaire n'a aucun droit de recours dans le cadre de cette procédure.

Le soumissionnaire retenu devra fournir les informations administratives suivantes, qui seront vérifiées et validées avant l'attribution du marché :

- Registre de commerce ou équivalent ;
- Identité fiscale/Matricule fiscale ;
- Dernier certificat de déclaration fiscale de l'entreprise.

5.6. Plan de Paiements

N°	Montant	Condition(s)
1	30% du montant total	Premier paiement suite à la validation du rapport de démarrage (Livvable 1)
2	70% du montant total	Paiement final suite à la validation des livrables de la mission (Livrables 2, 3 et 4).

Les paiements seront effectués dans la devise du budget convenu (TND, CHF ou EUR), les factures devront être établies dans la même devise et selon la structure du budget convenu, accompagné des justificatifs.

5.7. Confidentialité

Le soumissionnaire doit traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations qu'il reçoit en rapport avec l'activité de l'adjudicateur ou de tiers. Les documents d'appel d'offres ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues par la soumission de l'offre, même sous forme d'extraits. Le contenu de l'appel d'offres ne peut être rendu accessible à des tiers que pour la soumission de l'offre.

Le soumissionnaire veille à la confidentialité de toutes les informations qui ne sont pas publiques ou librement accessibles. Dans le doute, les informations seront traitées de manière confidentielle. Cette obligation de garder le secret continue de s'appliquer après la clôture de la procédure.

Le destinataire de l'offre s'engage à garder le secret à l'égard des tiers au sujet de cette offre.



5.8. Clause d'intégrité

Le soumissionnaire et l'adjudicateur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter toute libéralité ou autre avantage.

Si le soumissionnaire viole cet engagement, il doit verser une peine conventionnelle à l'adjudicateur. Le montant de cette peine s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à 3000 francs au moins par infraction.

Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe l'annulation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicateur pour juste motif.

Les parties s'informent de tout fait de corruption fondée sur des soupçons raisonnables.

5.9. Droits de propriété

Tous les droits de propriété nés de la réalisation du mandat passent à l'adjudicateur.

6. Annexes

Sont annexés aux présents termes de références :

À remplir :

- [Annexe 1](#) : Formulaire de déclaration du soumissionnaire
- [Annexe 2](#) : Template de budget (mandat local) pour offre financière : à remplir par les soumissionnaires basés en Tunisie
- [Annexe 3](#) : Template de budget (mandat de type B) pour offre financière : à remplir par les soumissionnaires domiciliés en Suisse ou dans l'UE.

Pour information :

- [Annexe 4](#) : Conditions générales pour les mandats locaux
- [Annexe 5](#) : Conditions générales pour les mandats type A et B
- [Annexe 6](#) : Fiche du programme TAKWEEN.